

Jeunesse: programme d'action communautaire 2000-2004

1998/0197(COD) - 08/03/2004 - Document de suivi

OBJECTIF : présentation du rapport d'évaluation intermédiaire du Programme JEUNESSE 2000-2006 (couvrant la période 2000-2003). **CONTENU :** Le présent rapport répond à l'obligation de suivi et d'évaluation du programme JEUNESSE telle que prévue à l'article 13 de la décision 1031/2000/CE. Cet exercice a été anticipé d'une année en accord avec les États membres, afin que ses conclusions et recommandations puissent être prises en compte par la Commission au moment où celle-ci s'apprête à présenter un projet de base légale pour la future génération de programmes dans le domaine de la jeunesse. Les questions clés de l'évaluation porte sur : - la pertinence interne et externe du programme; - l'impact du programme sur les bénéficiaires directs; - l'impact sur les systèmes (administrations nationales, législations et politiques); - les mécanismes opérationnels; - les réalisations pour chacune des actions.

Pour l'essentiel, il ressort de l'évaluation que le programme JEUNESSE continue d'être largement apprécié. Ses objectifs sont dans une large mesure atteints et sa mise en oeuvre est appréciée. D'autre part, compte tenu de l'évolution de la jeunesse, de la coopération politique qui a été mise en place dans le domaine de la jeunesse, et des difficultés inhérentes à ce type de programme, l'évaluation conclut à un ensemble de recommandations à mettre en oeuvre. Dans ce document, la Commission a pris position par rapport à ces recommandations et s'engage à les mettre en oeuvre, en tout ou partie, pour certaines d'entre elles lors de la seconde partie du programme actuel jusqu'en 2006 et pour d'autres dans le cadre de ses propositions pour un nouveau programme en faveur de la jeunesse à partir de 2007.

1) évaluation globale du programme : l'évaluation du programme JEUNESSE est globalement positive. Les objectifs fixés par le programme seront selon toute vraisemblance atteints si le programme continue sur sa lancée : contribution active des jeunes à la construction européenne à travers la participation à des échanges transnationaux, actions de solidarité des jeunes, projets d'initiatives, renforcement de la coopération. La mise en oeuvre du programme, largement décentralisée, fait également l'objet d'une approche consensuelle, voulue par la Commission, entre les différents acteurs du domaine. On notera ça et là quelques difficultés plutôt liées à la mise en oeuvre pratique du programme (ex.: obtention de visas pour les jeunes provenant de pays tiers, reconnaissance des expériences acquises dans le cadre du programme,...). En ce qui concerne la participation au programme, on remarque que, entre 2000 et 2003, 52% des participants étaient des filles contre 48% de garçons. En ce qui concerne la gestion du programme, les principales questions abordées se centrent sur la transparence et la cohérence des procédures, notamment de sélection des projets transnationaux, la simplicité et la flexibilité de ces procédures, ainsi que sur la nécessité de rapprocher le programme des bénéficiaires en les soutenant dans l'élaboration de leurs projets. La résolution de ces difficultés est d'une particulière importance car ces questions sont liées à l'accès au programme, et sont potentiellement source de frustrations ou d'incompréhension. L'évaluation des projets, le retour d'information auprès des bénéficiaires et la reconnaissance que l'Union européenne peut apporter aux activités réalisées sont également vues comme des éléments de progrès pour le programme.

2) améliorations suggérées : l'évaluation du programme a permis d'identifier une série de 52 propositions en vue d'en améliorer la mise en oeuvre. Celles-ci peuvent se résumer comme suit : - cibler encore mieux le programme sur son public cible, à savoir les jeunes de toutes conditions, en particulier ceux avec moins d'opportunités; - améliorer l'assistance aux bénéficiaires et aux projets, dans toutes les phases, par des mesures de proximité et de qualité; - simplifier les procédures et les rendre aussi flexibles que possible compte tenu du public visé; - renforcer la transparence et la cohérence dans la mise en oeuvre du programme, notamment au niveau décentralisé; - augmenter la qualité du travail par une évaluation des projets avec un retour d'information auprès des bénéficiaires et une reconnaissance des activités réalisées; - développer les activités de volontariat tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif; - ouvrir davantage le programme sur les pays tiers; - anticiper les évolutions par la mise en oeuvre de projets innovants et la réalisation des études nécessaires; - donner une visibilité au programme et à chacune de ses actions et valoriser les résultats obtenus.

